

CONDITIONS GENERALES DE COTRANSPORTAGE

Tonddy est une application mobile (l'«**Application**») exploitée par Tonddy est une société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est situé 78, avenue des Champs Elysées à Paris (75008), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro d'identification 918 070 863 et ayant pour numéro de TVA intracommunautaire FR33918070863 (la «**Société**»).

L'Application permet à ses utilisateurs (le ou les «**Utilisateur(s)**») de faire transporter des biens par le biais de cotransporteurs inscrits sur l'Application (le ou les «**Cotransporteur(s)**»).

Les présentes Conditions Générales de Cotransportage s'appliquent, sans restriction ni réserve et à l'exclusion de toutes autres conditions, aux opérations de cotransportage proposées par le Cotransporteur à l'Utilisateur. Elles ont vocation à régir leur relation contractuelle étant précisé que la Société reste tierce à ces présentes Conditions Générales et leurs suites.

L'Utilisateur reconnaît avoir la capacité requise pour contracter et souscrire aux propositions de cotransportage du Cotransporteur. Il déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Service et les avoir acceptées en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en œuvre de la procédure de souscription en ligne.

ARTICLE 1 - ELIGIBILITE - DECLARATIONS ET GARANTIES

1.1. Eligibilité

Le service de cotransportage sur l'Application est réservé aux seuls Utilisateurs personnes physiques ayant atteint l'âge de 18 ans et disposant de leur pleine capacité juridique.

1.2. Déclarations et garanties

L'Utilisateur déclare et garantit au Cotransporteur, tant à la date de la conclusion des présentes que pendant toute la durée du présent accord :

- être l'entier propriétaire du colis à transporter (le «**Colis**»);
- que le Colis ne contient nullement des produits illicites, toxiques, dangereux et/ou devant être manipulés avec précaution;
- qu'il utilise le service de cotransportage pour ses seules besoins personnelles à l'exclusion de toute utilisation professionnelle;
- qu'il n'existe aucun obstacle à la bonne exécution du Contrat et notamment à la réalisation du cotransportage;
- que l'opération de cotransportage ne s'inscrit pas, directement ou indirectement, dans le cadre d'une fraude ou d'une opération illicite à quelque titre que ce soit;
- qu'il a la capacité de conclure et d'exécuter le Contrat;
- **qu'il a parfaite connaissance de la qualité de consommateur du cotransporteur et en assume pleinement le risque sans recours quelconque à l'encontre de la Société;**
- que la conclusion et l'exécution du Contrat constituent des obligations valables et exécutoires à son encontre; et

- que le respect des termes et conditions du Contrat ne constitue pas pour elle une violation (i) d'une quelconque obligation contractuelle ou loi qui lui serait opposable, ou (ii) d'une quelconque décision d'une autorité compétente qui lui aurait été signifiée ou notifiée.

ARTICLE 2 - PERIMETRE DU COTRANSPORTAGE

2.1. Caractéristiques

Les caractéristiques principales opérations de cotransportage figurent dans le formulaire rempli par l'Utilisateur lors de sa demande de prise en charge sur l'Application. Le contenu du formulaire est accessible par l'Utilisateur sur l'Application sous forme de récapitulatif (le « **Récapitulatif** »).

Le Récapitulatif constitue avec les présentes conditions générales, le contrat liant l'Utilisateur et le Cotransporteur (le « **Contrat** »). En cas de contradiction entre ces deux documents, le Récapitulatif prévaudra.

L'Utilisateur s'oblige à collaborer en bonne intelligence avec le Cotransporteur et à lui communiquer toutes informations qui lui paraîtraient utiles ou nécessaires à l'exécution des présentes.

L'Utilisateur est informé que :

- le Cotransporteur ne saurait procéder à des débranchements, branchements ou raccordements électriques ou gaz ;
- le Cotransporteur ne saurait être tenue de réaliser des diligences non prévues dans le Récapitulatif (étapes de livraison...) ;
- les meubles, machines, notamment lave-linges, sèche-linge, réfrigérateurs, congélateurs ou fours, devront être impérativement vidés par l'Utilisateur préalablement au démarrage du cotransportage. L'Utilisateur devra prendre seul toutes les mesures nécessaires à la conservation du contenu de ces biens. Le cotransporteur ne saurait, ainsi, être tenu de fournir des glacières ou autres ; et
- si à l'arrivée du Cotransporteur, la catégorie et/ou le type de Colis sont différents par rapport à celles renseignées sur l'Application par l'Utilisateur, le Cotransporteur pourra refuser la prise en charge et le cotransportage sera réputé annulé aux torts exclusifs de l'Utilisateur sans remboursement possible.

2.2. Modification

Une fois le Contrat formé, l'Utilisateur ne saurait solliciter une quelconque modification des diligences convenues sans l'accord préalable du Cotransporteur, en ce compris toute modification de la date et/ou l'adresse de prise en charge ou de livraison.

2.3. Dates d'exécution

La ou les dates d'exécution stipulées dans le Récapitulatif ont caractère contractuel.

Ces dates sont, néanmoins, susceptibles d'être affectés notamment :

- en cas de tout retard de l'Utilisateur dans le cadre de l'exécution des présentes, en ce compris dans la communication de toute information utile à l'exécution des diligences prévues ; ou

- en cas de modification des diligences par les Parties d'un commun accord ou imposée par toute autorité compétente ; ou
- en raison de la survenance d'un cas de force majeure telle que définie et interprétée par la jurisprudence des tribunaux français, en ce compris en cas de maladie du Cotransporteur. Dans ce dernier cas, les Parties conviendront, en bonne intelligence, d'un report de la date du cotransportage sans indemnité de part et d'autre.

L'Utilisateur s'engage à être personnellement présent lors de la prise en charge du Colis ou désigner un Tiers. Le code ou numéro de commande figurant sur l'Application pour cette opération de cotransportage devra impérativement être communiqué au Cotransporteur pour la prise en charge, à défaut, ce dernier pourra refuser la prise en charge aux torts exclusifs de l'Utilisateur. Il sera alors réputé avoir annulé le cotransportage dans les conditions de l'article 4 (iii).

Dans l'hypothèse où l'Utilisateur ne serait pas présent à l'heure convenue, il sera réputé avoir annulé le cotransportage dans les conditions de l'article 4 (iii), le prix versé par l'Utilisateur sera conservé par le Cotransporteur sans recours possible.

2.4. Modalités de livraison du Colis

La remise du Colis à la livraison suppose la communication, par l'Utilisateur ou tout Tiers désigné par ce dernier, du code ou numéro de commande figurant sur l'Application pour cette opération de cotransportage. A défaut, ce dernier pourra refuser la prise en charge aux torts exclusifs de l'Utilisateur.

La réception du Colis par l'Utilisateur ou tout Tiers désigné par ce dernier, fait, en principe, l'objet d'un procès-verbal dressé contradictoirement via l'Application par les Parties avec ou sans réserve.

Toute réserve devra être justifiée, précisée et directement imputable au Cotransporteur. En cas de réserve liée à l'intervention d'un Tiers ou d'un cas de force majeur, le Cotransporteur ne saurait en être tenu responsable.

Dans l'hypothèse où l'Utilisateur ou tout Tiers désigné par ce dernier ne serait pas présent à l'heure du rendez-vous de livraison après une attente supérieure à vingt (20) minutes, l'Utilisateur sera redevable d'une indemnité égale à cent (100) euros toutes taxes comprises, outre les frais de stockage facturés à hauteur de trente (30) % toutes taxes comprises du montant total du prix figurant dans le Récapitulatif toutes taxes comprises par semaine de stockage.

ARTICLE 2 - PRIX

Le prix du cotransportage figure sur dans le Récapitulatif. Le prix est exprimé en euros et toutes taxes comprises.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PAIEMENT

Le prix est payable comptant sur l'Application, par voie de paiement sécurisé, selon les modalités suivantes :

Par carte bancaire : Carte Bleue (CB), Visa, MasterCard.

Apple Pay ou GooglePay

Les paiements effectués par l'Utilisateur sur l'Application sont immédiatement encaissés sauf difficulté technique.

Sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts, le défaut de paiement par l'Utilisateur d'une somme à son échéance entraîne de plein droit :

- l'application d'un intérêt de retard égal à trois fois le taux d'intérêt légal, sans mise en demeure préalable et à compter du premier jour de retard auquel s'ajoutent les frais bancaires et de gestion supplémentaires ;
- l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues au Cotransporteur par l'Utilisateur, sans préjudice de toute autre action que le Cotransporteur serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de l'Utilisateur.

ARTICLE 4 - ANNULATION

Le Cotransporteur reconnaît à l'Utilisateur le droit, sous réserve d'abus, de modifier ou d'annuler sa souscription dans les conditions suivantes :

- (i) jusqu'à la 24^{ème} heure avant le début prévu du cotransportage concerné en respectant strictement la procédure prévue sur l'Application : sans frais. L'Utilisateur est alors recredité du prix acquitté sur l'Application dans un délai de quinze (15) jours calendaires ;
- (ii) à partir de la 24^{ème} heure (incluse) avant le début prévu du cotransportage concerné jusqu'à ce que l'opération de cotransportage débute en respectant strictement la procédure prévue sur l'Application (soit 2 heures avant l'heure de récupération du Colis) : frais d'annulation à hauteur de 20 % du prix figurant dans le Récapitulatif toutes taxes comprises. L'Utilisateur est alors recredité du solde du prix acquitté sur l'Application dans un délai de quinze (15) jours calendaires ;
- (iii) à partir du début de l'exécution du cotransportage (soit 2 heures avant l'heure de récupération du Colis), en respectant strictement la procédure prévue sur l'Application : frais d'annulation forfaitaire d'un montant équivalent au prix figurant dans le Récapitulatif sans aucun remboursement possible.

ARTICLE 5 - GARANTIES

Le Cotransporteur est responsable de plein droit à l'égard de l'utilisateur de la bonne exécution des obligations résultant des présentes.

Toutefois, le Cotransporteur peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution des présentes est imputable, soit à l'Utilisateur, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues par les présentes, soit à un cas de force majeure.

La responsabilité de la Société, tiers à la relation entre le Cotransporteur et l'Utilisateur, ne saurait être recherchée sur un quelconque fondement que ce soit.

ARTICLE 6 - INFORMATIQUES ET LIBERTES

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées à l'Utilisateur sont nécessaires au traitement de sa souscription.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires du Cotransporteur chargé de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement en ce compris notamment à la Société.

L'Utilisateur dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant.

L'Utilisateur pourra exercer ses droits en écrivant à l'adresse électronique suivante : contact@tonddy.com ou à l'adresse postale suivante : 78, avenue des Champs Elysées à Paris (75008).

Une réponse à la requête de l'Utilisateur lui sera adressée dans un délai de 30 jours.

ARTICLE 7 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le contenu du Site est la propriété de la Société et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

ARTICLE 8 - DROIT APPLICABLE – LANGUE

Les présentes Conditions Générales de Service et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Dans l'hypothèse où les présentes conditions seraient traduites dans une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 9 - LITIGES

Dans l'hypothèse où un différend portant sur la validité, l'exécution ou l'interprétation du présent Contrat et serait porté devant les juridictions civiles, il sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort des tribunaux français auquel il est fait expressément attribution de compétence, même en cas de référé ou de pluralité de défendeurs.

L'Utilisateur est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation par exemple) en cas de contestation.